



Décision n°2024-016 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'Ecole normale supérieure de Lyon - M. Trizac (Emmanuel) ;

Vu la décision n°2020-019 portant désignation des institutions partenaires représentées au conseil d'administration de l'ENS de Lyon ;

Vu la décision n°2022-089 du 19 septembre 2022 prenant acte de la désignation des représentants des institutions partenaires au conseil d'administration de l'ENS de Lyon ;

Vu la décision n°2024-015 du 30 janvier 2024 portant proclamation des résultats des élections des représentants des étudiants et des élèves au conseil d'administration et au conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon ;

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil d'administration de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

Personnalités qualifiées désignées :

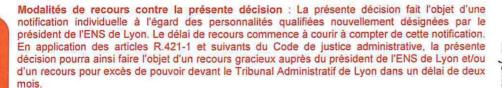
Siège vacant

Jean-Yves Koch, ancien Directeur exécutif de Capgemini

Yassine Lakhnech, Président de l'Université Grenoble Alpes

Virginie Lobbedey, Première conseillère auprès de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes

Hélène Olivier-Bourbigou, Responsable de programme et coordinatrice de l'ensemble de la recherche fondamentale à l'IFP Energies nouvelles (IFPEN)





 Membres représentant les institutions partenaires, conformément à la désignation effectuée par chaque institution partenaire :

Laurent Barbieri, Centre national de la recherche scientifique François Daviaud, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives Anne Lafont, Ecole des hautes études en sciences sociales Vinciane Pirenne-Delforge, Collège de France Frédéric Worms, Ecole normale supérieure PSL

 Membres représentant les collectivités territoriales, conformément à la désignation effectuée par chaque collectivité territoriale :

Jean-Michel Longueval, Métropole de Lyon Sophie Blachere, Région Auvergne Rhône-Alpes

- Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon, conformément aux opérations électorales réalisées et aux proclamations de résultats effectuées :
 - Pour le collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Éric Dayre Olivier Laurent Laurent Lavaud Florence Ruggiero

 Pour le collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Karine Becu-Robinault Sylvain Joubaud Hélène Martinelli Igor Moullier

Pour le collège des « élèves et étudiants » :

Jules Gaignette et sa suppléante Mairie de Sainte Marie D'Agneaux Clara Bachmeyer et son suppléant Jules Bonvallet

 Pour le collège des « personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service, des personnels des bibliothèques autres que les personnels scientifiques des bibliothèques et les personnels des services sociaux et de santé » :

Camille Borne Pierre-Yves Jallud



Article 2. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle remplace, à la même date, toute décision ayant le même objet.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil, à l'exception du mandat des élèves et des étudiants dont le mandat court jusqu'au 29 janvier 2025.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'ENS de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 5 février 2024

Le président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac

Original:

Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication:

 Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions du Président 2024 »

